



## Rapport 2018

### Application du Règlement sur la gestion contractuelle

Conformément à l'article 938.1.2 du Code Municipal, la Municipalité doit présenter annuellement un rapport portant sur l'application du Règlement de gestion contractuelle.

---

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son RGC.

La Politique sur la gestion contractuelle des organismes municipaux est réputée un Règlement sur la gestion contractuelle (RGC), et ce depuis le 1er janvier 2018.

La municipalité de Ragueneau n'a apporté aucune modification à son règlement de gestion contractuelle en 2018.

Au courant de l'année 2018, la municipalité a procédé à des *appels d'offres sur invitation* :

- Électricité pour la station de réduction de pression : 42 900,15 \$
- Réparation et fourniture pour la pose d'enrobé granulaire (CCEJ) : 43 796,32 \$
- Réparation d'un ponceau sur la rue des Mouettes : 31 472,05 \$
- Réparation d'un ponceau dans le rang 2 : 26 739,72 \$
- Sable d'hiver : 18 005,08 \$
- Réparation de trois traverses sur la montée Taillardat : 73 383,76 \$
- Achat d'un camion Ram 2018 : 39 300,70 \$
- Étude d'optimisation incendie : 36 792 \$

Elle a également procédé à des *appels d'offres par le système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* :

- Sel d'hiver (achat regroupé) : 35 078,46 \$

Des achats ont été effectués auprès de fournisseurs sous une forme de *contrat* : « Gré à Gré » :

- Électricité au quai : 8 324,85 \$
- Pièces et enregistreur de données pour pompe (32, route 138) : 29 540,37 \$
- Remplacement de l'entrée électrique à la station de réduction : 3 394,26 \$
- Réparation d'asphalte suite à un bris d'eau : 5 760,25 \$
- Location d'un camion de déneigement : 2 586,94 \$
- Réfection de pavage au rang 2 : 8 641,75 \$
- Recharge d'accotement : 4 262,13 \$
- Pièces pour entrée d'eau : 8 568,94 \$
- Compteurs d'eau : 10 946,68 \$

Aucune plainte ou sanction n'a été reçue concernant l'application du Règlement.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du Conseil  
le 21 octobre 2019

Marie-France Imbeault

Directrice général et secrétaire-trésorière